



*Communiqué de presse
Paris, le 24 novembre 2016*

Lutte contre la prostitution, accompagnement des personnes prostituées : un engagement majeur de l'État en Île-de-France

À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, Sophie Brocas, préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, s'est rendue à l'association l'Amicale du Nid pour échanger avec l'équipe de l'association et des personnes prostituées qu'elle accompagne.

« La prostitution est une violence, qui touche une immense majorité de femmes, souvent victime de réseaux de traite. L'État est déterminé à éradiquer cette violence. C'est pourquoi la loi du 13 avril 2016 a créé un parcours de sortie de la prostitution : chaque prostituée qui souhaite arrêter doit être aidée, accompagnée, protégée. A Paris, où la prostitution est un phénomène de grande ampleur, je veillerai à ce que cette mesure soit appliquée le plus rapidement possible » a déclaré Sophie Brocas, préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

La lutte contre la prostitution, une préoccupation majeure de l'État

La loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel comporte quatre volets : pénal, social, administratif et préventif. Elle reconnaît les personnes prostituées comme des victimes et non plus comme des délinquantes et reconnaît la responsabilité des clients en pénalisant l'achat d'un acte sexuel. Elle a également instauré un parcours de sortie de la prostitution, qui sera autorisé par l'État sur proposition d'associations agréées à cet effet. Les associations souhaitant être agréées peuvent déposer leur demande depuis hier.

L'État en Île-de-France et à Paris se donne les moyens de réussir

Les crédits de la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) relatifs à la lutte contre la prostitution ont progressé de 45 % en 2016 (863 K€ en 2016), auxquels s'ajoutent par exemple les crédits consacrés à l'hébergement ou à la réduction des risques. Ils permettent de soutenir des actions d'accompagnement des personnes prostituées, de formation des professionnel.les et de sensibilisation des jeunes. Plusieurs associations dont l'Amicale du Nid sont accompagnées financièrement par les services de l'État en région.

Cet engagement de l'État se poursuivra avec force dans les années à venir. Le 5^e plan de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes (2017-2019) annoncé hier par Laurence Rossignol, ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, prévoit, pour la première fois, des mesures de lutte contre la prostitution.

Ce plan interministériel a défini trois objectifs prioritaires : mettre en place le parcours de sortie de la prostitution et accompagner les victimes ; prévenir l'achat d'actes sexuels ; condamner les acheteurs d'actes sexuels.

Pour en savoir plus :

<http://www.amicaledunid.org>

Contact presse



Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

Twitter : https://twitter.com/prefet75_IDF

Google + : <https://plus.google.com/+IledefranceGouvFrParis>